



# SYNTHÈSE THEMATIQUE

N° 113 - Juillet 2025

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la DRIEETS d'Île-de-France

## Les salariés travaillant dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale en Île-de-France : portraits, conditions de travail et déplacements domicile-travail

Les principaux résultats

Le poids du secteur de l'action sociale et médico-sociale est moins prégnant en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines.

Dans tous les départements franciliens, l'accueil de jeunes enfants est le sous-secteur qui regroupe le plus de salariés de l'action sociale et médico-sociale.

Les salariés franciliens de l'action sociale et médico-sociale sont plus fréquemment peu diplômés et immigrés que l'ensemble des salariés franciliens.

Par rapport aux autres régions métropolitaines, l'usage des transports en commun pour aller travailler est bien plus fréquent pour les salariés franciliens y compris parmi ceux du secteur de l'action sociale et médico-sociale.

Les assistantes maternelles constituent la famille professionnelle la plus représentée parmi les salariés franciliens du secteur de l'action sociale et médico-sociale. Alors que dans les autres régions métropolitaines, il s'agit de celle des aides à domicile et aides ménagères.

*Avec environ 1,9 million de salariés en France métropolitaine en 2021, le secteur de l'action sociale et médico-sociale apparaît comme un secteur majeur de l'économie regroupant 8,5 % des salariés en emploi hors intérim<sup>1</sup>.*

*Le périmètre d'intervention du secteur de l'action sociale et médico-sociale est très hétérogène. Il s'étend des hébergements de prise en charge médicalisée à l'aide à domicile, de l'accueil de jeunes enfants à l'hébergement social pour personnes âgées en passant par l'aide par le travail<sup>2</sup>. Il concerne ainsi des publics, des activités et des acteurs différents. De ce fait, selon les spécificités démographiques des régions, le poids des sous-secteurs composant le secteur de l'action sociale et médico-sociale varie ainsi que la part globale de ce secteur à l'échelon régional.*

*Cette étude vise tout d'abord à situer le secteur de l'action sociale et médico-sociale dans l'économie francilienne, puis à dresser un portrait des salariés franciliens travaillant dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, ainsi qu'à présenter leur comportement en matière de déplacements domicile-travail et leurs conditions de travail. Des comparaisons géographiques sont également présentées afin de faire ressortir les spécificités franciliennes au regard des autres régions métropolitaines.*

1 Ces chiffres sont issus du Recensement de la Population 2021 - exploitation complémentaire, et concernent le champ des salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans hors intérim résidant et travaillant en France métropolitaine.

2 La liste exhaustive des sous-secteurs est disponible dans l'encadré méthodologique.

## Une représentation moins forte du secteur de l'action sociale et médico-sociale en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines

Le secteur de l'action sociale et médico-sociale est beaucoup moins représenté parmi les salariés franciliens que dans les autres régions métropolitaines (**tableau 1**). Ainsi, alors que le secteur de l'action sociale regroupe 5,8 % des salariés travaillant en Île-de-France (soit environ 300 000 salariés), il concentre 9,3 % des salariés dans les autres régions métropolitaines.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, le sous-secteur de l'action sociale sans hébergement concentre une grande majorité des salariés de l'action sociale avec toutefois une surreprésentation en Île-de-France. En effet, le secteur de l'action sociale sans hébergement représente 71 % des salariés franciliens du secteur de l'action sociale et médico-sociale contre 63 % dans les autres régions métropolitaines.

Aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines, 78 % des salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale se concentrent dans cinq sous-secteurs d'activité à savoir l'accueil

**Tableau 1 : Répartition des salariés par secteur d'activité (en %)**

	Île-de-France	Autres régions métropolitaines
<b>Répartition des salariés selon le secteur d'activité de travail</b>		
Autres secteurs d'activité	94,2	90,7
Secteur de l'action sociale et médico-sociale	5,8	9,3
<i>dont Action sociale sans hébergement</i>	4,1	5,8
<i>dont Hébergement médico-social et social</i>	1,7	3,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Répartition des salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale par sous-secteur*</b>		
Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	30,2	19,4
Aide à domicile	17,4	20,6
Action sociale sans hébergement n.c.a.	12,5	11,2
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	10,9	18
Aide par le travail	7,3	8,8
Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	3,4	2
Hébergement social pour enfants en difficultés	3,3	3,5
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	3	3,8
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2,7	3,8
Hébergement social pour personnes âgées	2,5	3
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	2,2	2,5
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	2	1,3
Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	1,1	0,8
Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	0,7	0,7
Hébergement social pour handicapés physiques	0,4	0,4
Hébergement social pour toxicomanes	0,4	0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source** : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

**Champ** : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

**Note** : Le terme n.c.a est l'abréviation de « non classé ailleurs ».

\* : Classement des sous-secteurs par ordre décroissant d'importance en Île-de-France.

de jeunes enfants, l'aide à domicile, l'action sociale sans hébergement, l'hébergement médicalisé pour personnes âgées et l'aide par le travail<sup>3</sup> (tableau 1).

Cependant, la part des sous-secteurs diffère entre les salariés travaillant en Île-de-France et ceux travaillant dans les autres régions métropolitaines (tableau 1). En effet, en Île-de-France dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, c'est le sous-secteur de l'accueil de jeunes enfants qui arrive largement en tête, en concentrant 30,2 % des salariés. Ce constat concorde avec le fait qu'en Île-de-France il y ait davantage d'enfants que sur le reste du territoire métropolitain<sup>4</sup>. En revanche dans les autres régions métropolitaines, la part du sous-secteur de l'accueil de jeunes enfants ne regroupe que 19,4 % des salariés. Et, c'est le sous-secteur de l'aide à domicile qui recrute le plus (soit 20,6 % des

salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale).

### Une prédominance du sous-secteur de l'accueil de jeunes enfants dans tous les départements franciliens

En Île-de-France, la proportion de salariés travaillant dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale fluctue fortement selon le département de travail<sup>5</sup>. Ainsi, elle représente 4,6 % des salariés à Paris et atteint 7,6 % en Seine-et-Marne (tableau 2).

Le poids de l'action sociale sans hébergement dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale diffère selon le département de travail. Il fluctue ainsi de 62 % en Seine-et-Marne à 80 % à Paris (tableau 2).

**Tableau 2 : Répartition des salariés travaillant en Île-de-France par secteur d'activité selon le département de travail (en %)**

Département de travail	Paris (75)	Seine-et-Marne (77)	Yvelines (78)	Essonne (91)	Hauts-de-Seine (92)	Seine-Saint-Denis (93)	Val-de-Marne (94)	Val-d'Oise (95)	Île-de-France
Autres secteurs d'activité	95,4	92,4	93	93	95,3	93,9	93	93,6	94,2
Secteur de l'action sociale et médico-sociale	4,6	7,6	7	7	4,7	6,1	7	6,4	5,8
dont Action sociale sans hébergement	3,7	4,7	4,8	4,5	3,5	4,4	4,9	4,1	4,1
dont Hébergement médico-social et social	0,9	2,9	2,2	2,5	1,2	1,7	2,1	2,3	1,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant en Île-de-France.

Note : Pour chaque variable, les proportions sont calculées en colonne et leur somme vaut 100 %.

Plus largement, la répartition des salariés à l'intérieur du secteur de l'action sociale et médico-sociale varie considérablement selon les départements de travail. Par exemple, une forte concentration sectorielle des salariés travaillant à Paris est observée. Ainsi,

70,7 % des salariés parisiens de l'action sociale et médico-sociale se concentrent dans trois sous-secteurs (tableau 3). Alors qu'en Seine-et-Marne les trois premiers sous-secteurs regroupent 54,1 % des salariés de l'action sociale et médico-sociale.

3 Le sous-secteur de l'aide par le travail regroupe à la fois les personnes bénéficiant d'un accompagnement (salariés en situation de handicap) et leurs accompagnants. De ce fait dans la suite de l'étude, aucune analyse spécifique n'est réalisée sur ce sous-secteur.

4 « En 2022, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit en Île-de-France à 1,81 enfant par femme. L'ICF francilien demeure supérieur à celui du niveau national, même si l'écart se réduit progressivement (0,05 en 2022 contre 0,10 en 2018). » : Jabot D., « Bilan démographique 2022 de l'Île-de-France : deux naissances pour un décès », Insee Flash Île-de-France Mars 2023, n° 77.

AcS M., Boussad N., « En Île-de-France, les enfants de 3 à 17 ans sont très nombreux, excepté à Paris », Insee Flash Île-de-France, n° 63, Janvier 2022.

5 Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences observées entre les départements comme par exemple les politiques sociales menées par ces derniers ou encore le caractère structurel de chaque département...

Par ailleurs, si les sous-secteurs *accueil des jeunes enfants et aide à domicile* arrivent en tête dans les huit départements franciliens, la proportion de salariés de l'action sociale et médico-sociale regroupée dans ces deux sous-secteurs diffère considérablement d'un département à l'autre (**tableau 3**). Ainsi alors que dans les Hauts-de-Seine, ces deux sous-secteurs regroupent 56 % des salariés de l'action sociale et médico-sociale, ils ne concentrent que 39,7 % en Seine-et-Marne.

Enfin, le sous-secteur arrivant en troisième position diffère selon les départements (**tableau 3**). Ainsi à Paris et en Seine-Saint-Denis, c'est le sous-secteur de l'*action sociale sans hébergement* qui occupe cette place, concentrant respectivement 19,5 % et 14,1 % des salariés de l'action sociale et médico-sociale de ces départements. En revanche dans les autres départements, c'est le sous-secteur de l'*hébergement médicalisé pour personnes âgées* qui se place en troisième position.

**Tableau 3 : Représentation des trois premiers sous-secteurs de l'action sociale et médico-sociale selon le département de travail des salariés travaillant en Île-de-France (en%)**

Département de travail	Paris (75)	Seine-et-Marne (77)	Yvelines (78)	Essonne (91)	Hauts-de-Seine (92)	Seine-Saint-Denis (93)	Val-de-Marne (94)	Val-d'Oise (95)
Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	31,3	24,7	31,6	25	37,5	28,2	30,7	27,7
Aide à domicile	19,9	15	18,9	15,7	18,5	18,5	14,4	14,1
Action sociale sans hébergement n.c.a.	19,5					14,1		
Hébergement médicalisé pour personnes âgées		14,4	12,7	14,5	11,7		11,1	13,5
<b>Total des trois premiers sous-secteurs par département</b>	<b>70,7</b>	<b>54,1</b>	<b>63,2</b>	<b>55,2</b>	<b>67,7</b>	<b>60,8</b>	<b>56,2</b>	<b>55,3</b>

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale en Île-de-France.

Note : Le quatrième sous-secteur peut se trouver en dehors de la liste des sous-secteurs présents dans ce tableau.

Le terme n.c.a est l'abréviation de «non classé ailleurs».

## Les salariés franciliens de l'action sociale et médico-sociale sont plus fréquemment peu diplômés et immigrés

L'analyse des caractéristiques socio-démographiques des salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale fait ressortir des spécificités par rapport à l'ensemble des salariés, aussi bien en Île-de-France que sur le reste du territoire métropolitain.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, la proportion des seniors est plus forte dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale que dans l'ensemble des secteurs d'activité (**tableau 4**). Ainsi, un peu plus d'un tiers des salariés de l'action sociale et médico-sociale sont des seniors contre seulement 27,6 % parmi l'ensemble des salariés franciliens

(29,5 % dans les autres régions métropolitaines). Par ailleurs sur l'ensemble du territoire, le sous-secteur de l'*aide à domicile* se démarque par une proportion encore plus forte de seniors (respectivement 42,4 % en Île-de-France et 45,6 % sur le reste du territoire métropolitain).

La moyenne d'âge dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale se situe à 42,9 ans contre 40,8 ans parmi l'ensemble des salariés travaillant en Île-de-France (respectivement 43,2 ans et 41,1 ans sur le reste du territoire métropolitain).

Par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité, la part des femmes dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale est massive (plus de 80 %) aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines (**tableau 4**). Une féminisation encore plus forte est constatée dans les sous-

**Tableau 4 : Caractéristiques socio-démographiques des salariés (en%)**

	ÎLE-DE-FRANCE						Tous les secteurs
	Secteur de l'action sociale et médico-sociale					Ensemble	
	dont Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	dont Aide à domicile	dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées			
<b>Âge</b>							
15 - 24 ans	9,4	4,4	6,2	6,1	7,1	9	
25 - 49 ans	57,3	53,2	59,7	59,1	58,6	63,4	
50 - 64 ans	33,3	42,4	34,1	34,8	34,3	27,6	
<b>Sexe</b>							
Femme	94,7	91,6	72,5	84,7	82,1	50,1	
Homme	5,3	8,4	27,5	15,3	17,9	49,9	
<b>Situation quant à l'immigration</b>							
Immigré	36,1	57	23,1	40,9	35,2	23,1	
Non immigré	63,9	43	76,9	59,1	64,8	76,9	
<b>Diplôme le plus élevé</b>							
Pas de diplôme	20,6	38,1	13,6	20,4	22,8	12,7	
CAP, BEP ou équivalent	27,7	22,1	13,3	26,3	21,4	13,9	
Baccalauréat, Brevet prof. ou équivalent	23,6	19	16,1	20,4	19,4	17,7	
Diplôme de l'enseignement supérieur	28,1	20,8	57	32,9	36,4	55,7	
<b>Type de ménage</b>							
Membres d'une famille vivant en couple	66,7	59,9	59,8	59,7	60,3	65,2	
Membres d'une famille monoparentale	17,4	22	16,3	21,8	18,2	11,3	
Personnes vivant seules	12,5	14	19,4	14,7	15,6	19,5	
Ménages complexes	3,4	4,1	4,5	3,8	5,9	4	

	AUTRES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES						Tous les secteurs
	Secteur de l'action sociale et médico-sociale					Ensemble	
	dont Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	dont Aide à domicile	dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées			
<b>Âge</b>							
15 - 24 ans	7,1	6,1	6,7	9,4	7,4	10,3	
25 - 49 ans	55,8	48,3	58,7	58	56,5	60,2	
50 - 64 ans	37,1	45,6	34,6	32,6	36,1	29,5	
<b>Sexe</b>							
Femme	96,9	94,1	76,6	88	83	50,9	
Homme	3,1	5,9	23,4	12	17	49,1	
<b>Situation quant à l'immigration</b>							
Immigré	7,3	11,8	8,4	8,3	8,3	7,5	
Non immigré	92,7	88,2	91,6	91,7	91,7	92,5	
<b>Diplôme le plus élevé</b>							
Pas de diplôme	14,4	24,7	13,2	12,8	18,2	11,9	
CAP, BEP ou équivalent	37,2	39,2	21,1	33,9	30,3	24,1	
Baccalauréat, Brevet prof. ou équivalent	26,6	20,8	19	25,7	21,8	22	
Diplôme de l'enseignement supérieur	21,8	15,3	46,7	27,6	29,7	42	
<b>Type de ménage</b>							
Membres d'une famille vivant en couple	78,1	64,7	65	70,3	67	70,1	
Membres d'une famille monoparentale	10,8	16,5	13,7	13,1	13,1	9,7	
Personnes vivant seules	9,6	16,6	18,1	14,8	15,8	17,4	
Ménages complexes	1,5	2,2	3,2	1,8	4,1	2,8	

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

Note : Les ménages complexes regroupent les personnes hors famille vivant dans un ménage de plusieurs personnes ainsi que les personnes vivant hors ménage. Cela recoupe, par exemple les personnes résidant en colocation ou dans un foyer.

Le terme n.c.a est l'abréviation de «non classé ailleurs».

Pour chaque variable, les proportions sont calculées en colonne et leur somme vaut 100 %.

secteurs de *l'accueil de jeunes enfants* et de *l'aide à domicile* (les femmes représentant plus de 90 % des salariés de ces sous-secteurs sur l'ensemble du territoire). Par ailleurs sur l'ensemble du territoire métropolitain, le sous-secteur de *l'action sociale sans hébergement* se démarque par une proportion plus forte d'hommes, et de façon plus prononcée parmi les salariés franciliens (27,5 % en Île-de-France et 23,4 % dans les autres régions métropolitaines).

Parmi l'ensemble des salariés, les immigrés sont davantage représentés parmi les salariés franciliens que dans les autres régions métropolitaines<sup>6</sup> (**tableau 4**). Par ailleurs en Île-de-France, les immigrés sont 1,5 fois plus nombreux parmi les salariés de l'action sociale et médico-sociale que dans l'ensemble des salariés, alors que dans les autres régions, la proportion d'immigrés est comparable dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale à celle dans l'ensemble des secteurs (**tableau 4**). De plus, en Île-de-France, les immigrés représentent plus de la moitié des salariés du sous-secteur de *l'aide à domicile*, ce qui n'est pas le cas dans les autres régions métropolitaines.

Les salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale sont également beaucoup moins diplômés que les salariés tous secteurs confondus (**tableau 4**). Ainsi un peu moins de la moitié ont un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat. Ces constats sont valables aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines mais avec un effet plus prononcé parmi les salariés franciliens. En effet, l'écart en termes de niveau de diplôme entre les salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale et l'ensemble des salariés est bien plus important en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, la proportion de salariés vivant dans une famille monoparentale est plus élevée dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale que parmi l'ensemble des salariés (**tableau 4**). Cet effet est plus prononcé parmi les salariés travaillant en Île-de-France.

## Près de la moitié des salariés franciliens utilisent les transports en commun pour aller travailler, y compris ceux du secteur de l'action sociale et médico-sociale

Les modes de déplacement domicile-travail des salariés de l'action sociale et médico-sociale sont globalement comparables à ceux de l'ensemble des salariés, avec toutefois deux spécificités. Premièrement sur l'ensemble du territoire métropolitain, le secteur de l'action sociale et médico-sociale se distingue par un usage moins fréquent de véhicules motorisés que dans l'ensemble des salariés (**tableau 5**). Deuxièmement, le secteur de l'action sociale et médico-sociale se démarque aussi par davantage de salariés qui ne font pas de déplacements. Ce dernier constat tient surtout au sous-secteur de *l'accueil des jeunes enfants* avec toutefois une spécificité francilienne : quasiment deux fois moins de salariés du sous-secteur de *l'accueil des jeunes enfants* ne font pas de déplacements pour aller travailler par rapport aux autres régions métropolitaines.

De façon générale, l'usage des transports en commun pour aller travailler est bien plus fréquent en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines, y compris dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale (**tableau 5**). Ainsi tous secteurs confondus, 45,2 % des salariés franciliens prennent les transports en commun pour aller travailler contre seulement 8,2 % dans les autres régions métropolitaines. Ces proportions sont similaires pour les salariés de l'action sociale et médico-sociale (**tableau 5**).

Les salariés franciliens de l'action sociale et médico-sociale travaillent plus souvent dans leur commune de résidence (35 %) ou dans leur département de résidence (30 %) par rapport à l'ensemble des salariés franciliens (respectivement 24,3 % et 25,1 % ; **tableau 5**). Le premier constat est aussi observé dans les autres régions métropolitaines.

6 Herbet J., Jacquesson F., « Les actifs immigrés en Île-de-France : leurs métiers, diplômes et origines », Insee Analyses Île-de-France, n° 160, octobre 2022.

**Tableau 5 : Déplacements et modes de déplacement entre le domicile et le lieu de travail des salariés (en%)**

	ÎLE-DE-FRANCE						Tous les secteurs
	Secteur de l'action sociale et médico-sociale					Ensemble	
	dont Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	dont Aide à domicile	dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées			
<b>Mode de transport (principal)</b>							
Transports en commun	41,7	53,6	52,6	45,2	46,3	45,2	
Deux-roues motorisé ou Voiture, camion ou fourgonnette	21,1	32,3	34,6	42,1	33,5	42,3	
Marche à pied (ou rollers, patinette) ou Vélo (y compris à assistance électrique)	12,2	10	10,9	11	10,8	10,1	
Pas de déplacement	25	4,1	1,9	1,7	9,4	2,4	
<b>Concordance entre lieu de travail et lieu de résidence des salariés</b>							
Travailler dans la commune de résidence actuelle	49,7	41	28,5	23,6	35	24,3	
Travailler dans une commune du département de résidence	19,8	25,4	26,6	40,9	30	25,1	
Travailler dans un autre département que celui de résidence mais dans la même région de résidence	28,1	30,4	39,3	29,7	30,9	43,7	
Travailler dans une autre région que celle de résidence	2,4	3,2	5,6	5,8	4,1	6,9	

	AUTRES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES						Tous les secteurs
	Secteur de l'action sociale et médico-sociale					Ensemble	
	dont Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	dont Aide à domicile	dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées			
<b>Mode de transport (principal)</b>							
Transports en commun	6,1	9,6	12,2	5,3	9,7	8,2	
Deux-roues motorisé ou Voiture, camion ou fourgonnette	39,4	80,4	74,6	84,2	70,6	79,8	
Marche à pied (ou rollers, patinette) ou Vélo (y compris à assistance électrique)	8,2	6,8	10,7	9,8	8,9	9,1	
Pas de déplacement	46,3	3,2	2,5	0,7	10,8	2,9	
<b>Concordance entre lieu de travail et lieu de résidence des salariés</b>							
Travailler dans la commune de résidence actuelle	71,5	49	39,3	30	43,3	31,6	
Travailler dans une commune du département de résidence	25,7	46,8	54,8	62	50,9	58,6	
Travailler dans un autre département que celui de résidence mais dans la même région de résidence	2,2	3	4,5	5,9	4,3	7,1	
Travailler dans une autre région que celle de résidence	0,6	1,2	1,4	2,1	1,5	2,7	

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

Note : Pour chaque variable, les proportions sont calculées en colonne et leur somme vaut 100 %.

Les graphiques 1 et 2 permettent d'analyser la concordance entre le département de travail et celui de résidence en Île-de-France et font ressortir le cas particulier du département de la Seine-Saint-Denis.

Ainsi dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, seulement la moitié des salariés résidant en Seine-Saint-Denis y travaille (**graphique 1**)<sup>7</sup>. Alors

que pour les autres départements plus de 60 % des salariés de l'action sociale et médico-sociale travaillent dans leur département de résidence.

Sur l'ensemble des secteurs, ce sont les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne dans lesquels les salariés travaillent le moins fréquemment dans leur département de résidence suivi du Val-d'Oise (**graphique 2**).

<sup>7</sup> Ce constat reste valable si on retire le sous-secteur de l'accueil de jeunes enfants.

**Graphique 1 : Concordance départementale entre lieu de résidence et de travail en Île-de-France – Secteur de l’action sociale et médico-sociale (en %)**

		Département de travail								Total
		75	77	78	91	92	93	94	95	
Département de résidence	Hors IDF	28,1	14,5	18,5	6,5	7,1	7,5	3,5	14,3	100,0
	95	13,5	0,3	4,9	0,2	9,7	6,8	1,0	63,5	100,0
	94	23,7	1,2	0,5	1,9	6,4	4,2	61,7	0,4	100,0
	93	29,9	1,7	0,6	0,4	7,2	52,7	4,9	2,5	100,0
	92	20,9	0,2	2,5	1,0	69,1	2,2	3,1	1,1	100,0
	91	10,7	1,8	1,9	71,3	5,6	1,0	7,7	0,1	100,0
	78	7,9	0,1	77,7	0,9	9,6	0,7	0,7	2,4	100,0
	77	10,1	71,7	0,3	3,7	2,0	6,1	5,5	0,6	100,0
	75	77,1	0,4	1,0	0,7	9,7	5,8	4,4	0,8	100,0



Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Saliés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant dans le secteur de l’action sociale et médico-sociale en Île-de-France.

Lecture en ligne : Parmi les salariés résidant à Paris et travaillant dans le secteur de l’action sociale et médico-sociale, 77,1 % travaillent à Paris.

**Graphique 2 : Concordance départementale entre lieu de résidence et de travail en Île-de-France – Tous secteurs confondus (en %)**

		Département de travail								Total
		75	77	78	91	92	93	94	95	
Département de résidence	Hors IDF	30,6	8,3	12,7	5,5	13,7	9,4	4,8	15,0	100,0
	95	19,5	1,2	4,8	0,6	15,4	9,8	1,9	46,8	100,0
	94	31,3	3,0	1,3	3,4	10,2	6,6	43,0	1,2	100,0
	93	31,3	3,7	1,0	1,0	9,5	43,2	5,5	4,8	100,0
	92	31,1	0,5	5,2	2,5	50,4	4,5	3,8	1,9	100,0
	91	15,5	3,2	3,9	55,5	8,5	2,4	10,4	0,7	100,0
	78	15,7	0,3	54,7	2,5	19,2	2,3	1,7	3,5	100,0
	77	15,8	55,8	0,6	4,5	4,2	9,0	7,4	2,7	100,0
	75	67,4	0,8	1,8	1,5	16,3	6,4	4,4	1,3	100,0



Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Saliés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant en Île-de-France.

Lecture en ligne : Parmi l’ensemble des salariés résidant à Paris 67,4 % travaillent à Paris.

## Les assistantes maternelles représentent la première famille professionnelle parmi les salariés franciliens du secteur de l'action sociale et médico-sociale

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les caractéristiques des emplois occupés ne sont pas les mêmes dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale et dans l'ensemble des secteurs d'activité.

De façon générale le temps partiel est moins répandu parmi les salariés travaillant en Île-de-France que parmi ceux travaillant dans les autres régions métropolitaines. Pour autant, les salariés de l'action sociale et médico-sociale sont davantage à temps partiel par rapport à

ceux dans l'ensemble des secteurs d'activité, aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines (**tableau 6**). Dans le sous-secteur de l'aide à domicile la proportion de temps partiel augmente fortement, atteignant 44 % en Île-de-France et 59,8 % sur le reste du territoire métropolitain.

Les salariés sont moins fréquemment embauchés en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le secteur de l'action sociale par rapport à ceux dans l'ensemble des secteurs, aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines (**tableau 6**).

Parmi les salariés de l'action sociale, il y a essentiellement des employés et des professions intermédiaires sur l'ensemble du territoire métropolitain (**tableau 6**).

**Tableau 6 : Caractéristiques de l'emploi occupé (en %)**

	ÎLE-DE-FRANCE					
	Secteur de l'action sociale et médico-sociale				Ensemble	Tous les secteurs
	dont Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	dont Aide à domicile	dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées		
<b>Temps de travail</b>						
Temps complet	79	56	81,1	85,9	77,8	87,7
Temps partiel	21	44	18,9	14,1	22,2	12,3
<b>Type de contrat</b>						
CDI	83	85,6	82,9	84,8	84,3	87,7
Autres contrats	17	14,4	17,1	15,2	15,7	12,3
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2,9	2,4	17,9	6,6	6,7	32,5
Professions Intermédiaires	14,3	6,4	41,9	19,5	25	27,2
Employés	81,1	89,3	33,9	69,4	61,1	26,8
Ouvriers	1,7	1,9	6,3	4,5	7,2	13,5

	AUTRES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES					
	Secteur de l'action sociale et médico-sociale				Ensemble	Tous les secteurs
	dont Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)	dont Aide à domicile	dont Action sociale sans hébergement n.c.a.	dont Hébergement médicalisé pour personnes âgées		
<b>Temps de travail</b>						
Temps complet	73,3	40,2	66,8	75,8	67,7	83
Temps partiel	26,7	59,8	33,2	24,2	32,3	17
<b>Type de contrat</b>						
CDI	81,9	85,8	77,1	78,5	81,7	85,8
Autres contrats	18,1	14,2	22,9	21,5	18,3	14,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,3	1,3	8,2	3,6	3,7	16,1
Professions Intermédiaires	12	5,6	39,5	18	22,8	28,7
Employés	85,9	91,4	43	73,9	64,8	31,7
Ouvriers	0,8	1,7	9,3	4,5	8,7	23,5

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

Note : Pour chaque variable, les proportions sont calculées en colonne et leur somme vaut 100 %.

Les cinq premières familles professionnelles représentées parmi les salariés de l'action sociale et médico-sociale sont les mêmes en Île-de-France et dans les autres régions métropolitaines (**tableau 7**). Cependant les volumes et l'ordre d'apparition des familles professionnelles diffèrent selon le zonage géographique d'emploi. Ainsi, en Île-de-France c'est la famille professionnelle des *assistantes maternelles* qui arrive en tête (16 % des salariés de l'action sociale

et médico-sociale). Alors que dans les autres régions métropolitaines, il s'agit de celle *des aides à domicile et aides ménagères* (avec 18,3 % des salariés de l'action sociale et médico-sociale).

De plus, on constate que les familles professionnelles des *aides à domicile et aides ménagères* ainsi que celle des *agents d'entretien* sont notamment moins représentées parmi les salariés franciliens que parmi ceux des autres régions métropolitaines (**tableau 7**).

**Tableau 7 : Principales familles professionnelles représentées dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale (en%)**

Familles professionnelles*	Île-de-France	Autres régions métropolitaines
Assistantes maternelles	16	14,7
Aides à domicile et aides ménagères	14,3	18,3
Aides-soignants	13,4	14,5
Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	12,4	11,2
Agents d'entretien	7,2	10,2
<b>Total</b>	<b>63,3</b>	<b>68,9</b>

Source : Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, et résidant en France métropolitaine.

\* : Classement des familles professionnelles par ordre décroissant d'importance en Île-de-France.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » (**encadré méthodologique**) est réalisée afin d'étudier l'effet des caractéristiques individuelles et professionnelles sur la probabilité de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale par rapport à celle de travailler dans les autres secteurs d'activité en Île-de-France (**graphique 3**). Les résultats de l'analyse montrent qu'en Île-de-France, « toutes choses égales par ailleurs », la probabilité de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, plutôt que dans les autres secteurs d'activité, augmente avec l'âge, le fait d'être une femme, le fait d'être immigré ou encore le fait d'être non diplômé.

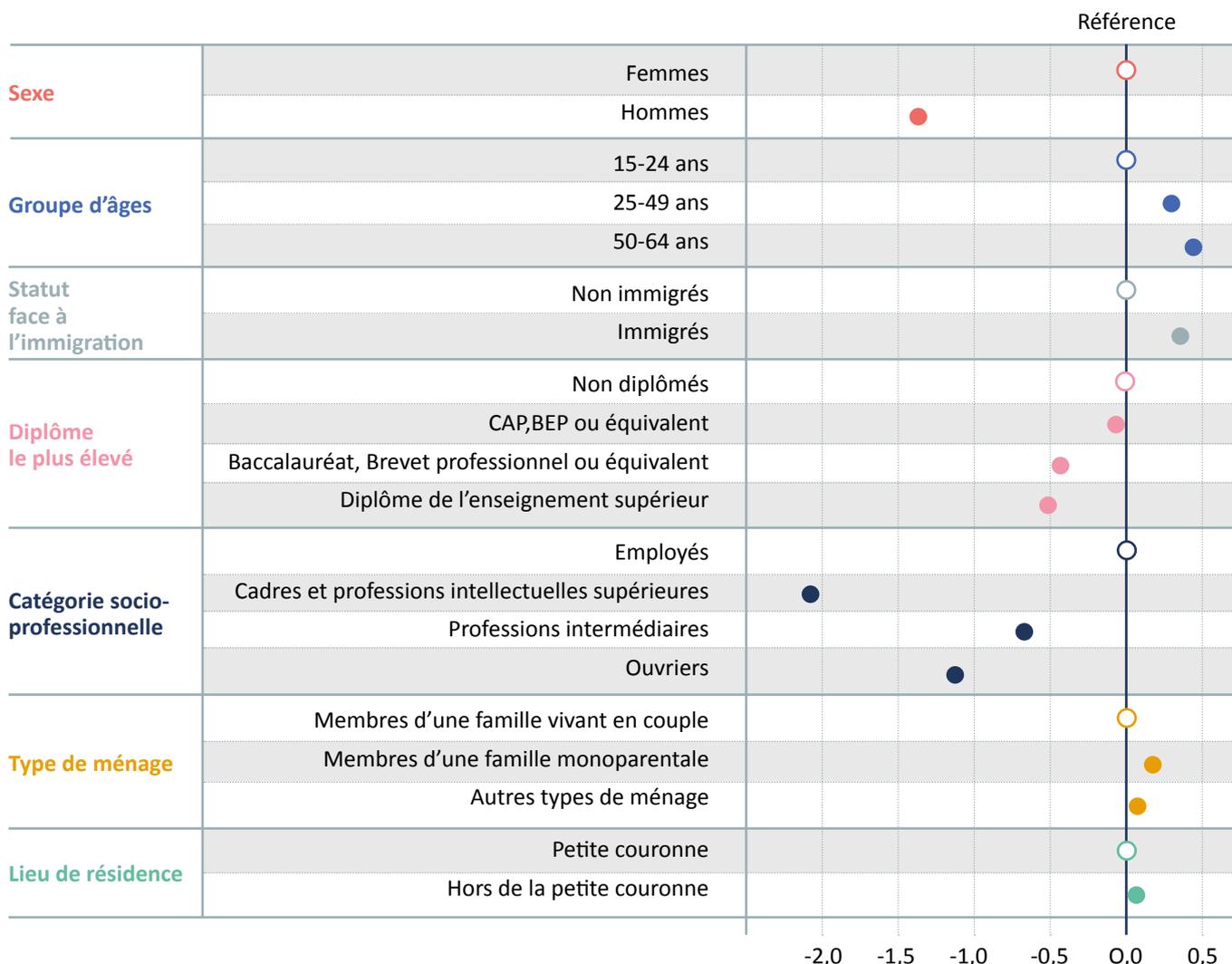
Par rapport aux autres catégories socio-professionnelles, ce sont les employés qui ont une probabilité plus forte d'être en emploi dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale (**graphique 3**).

Les salariés membres d'une famille monoparentale ou d'un autre type de ménages ont également une probabilité plus grande de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale par rapport aux salariés membres d'une famille vivant en couple (**graphique 3**).

Enfin, les salariés qui résident dans la petite couronne ont une probabilité moins grande de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale que ceux qui résident en grande couronne et en dehors de l'Île-de-France (**graphique 3**).

**Magali Recoules**  
DRIEETS, Service Études,  
Statistiques et Évaluation (SESE)

**Graphique 3 : Effet des caractéristiques individuelles et professionnelles sur la probabilité de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, plutôt que dans les autres secteurs d'activité, parmi les salariés franciliens**



**Source :** Insee, Recensement de la Population 2021, exploitation complémentaire ; Traitements Drieets Île-de-France.

**Champ :** Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant en Île-de-France.

**Lecture :** Un homme a une probabilité plus faible de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, plutôt que dans les autres secteurs d'activité, qu'une femme.

**Notes :** Dans l'analyse ci-dessus, tous les coefficients estimés sont significatifs à 1 %. L'analyse réalisée mobilise les données disponibles. Pour chaque variable, la modalité de référence est signalée par un rond vide sur la barre verticale.

Un coefficient estimé significatif et positif (négatif) signifie que le critère auquel il est associé augmente (réduit) la probabilité de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale par rapport à la situation de référence (indiquée par la barre verticale).

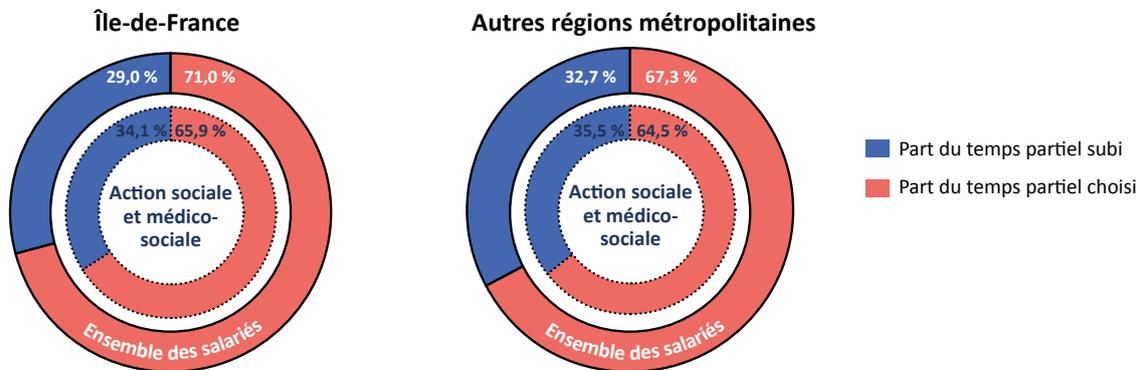
La modalité « en dehors de la petite couronne », inclut les salariés résidant en grande couronne et en dehors de l'Île-de-France.

## Encadré 1 : Horaires atypiques et temps partiel subi des salariés entre 2013 et 2019

On constate que les salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale sont plus fréquemment dans des situations de temps partiel subi que dans

l'ensemble des salariés. Ce constat est valable aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines (**graphique 4**).

**Graphique 4 : Part du temps partiel subi et choisi parmi les salariés à temps partiel selon le secteur d'activité entre 2013 et 2019**



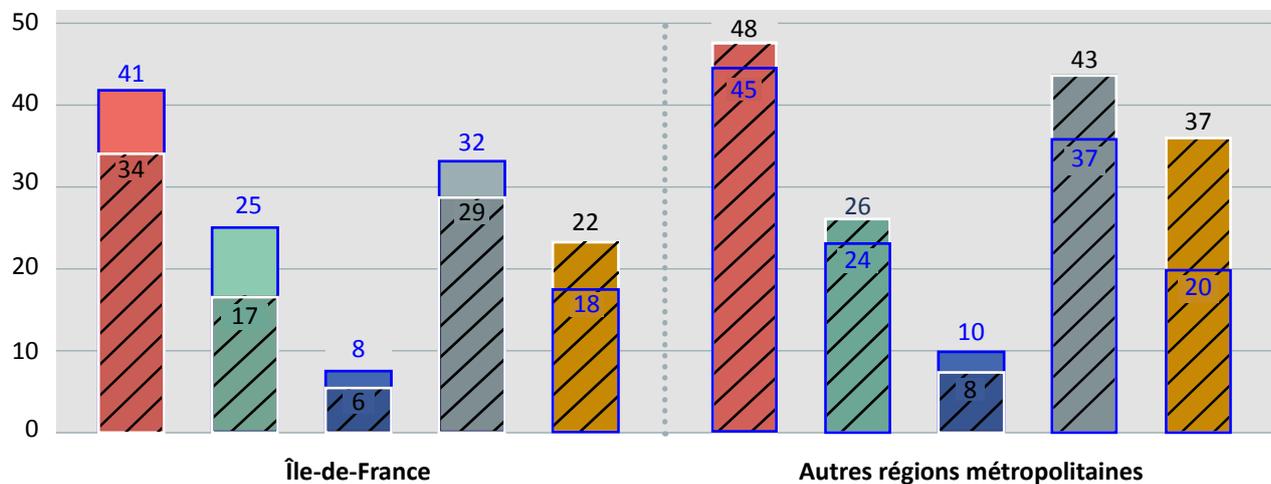
Source : Insee, Enquêtes Emploi en continu 2013-2019 ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

Lecture : En Île-de-France, parmi les salariés travaillant à temps partiel dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, 34,1 % sont dans une situation de temps partiel subi.

Note : Le zonage géographique correspond au lieu de l'employeur

**Graphique 5 : Part des salariés ayant au moins un horaire atypique (travail de nuit, le soir, le samedi ou le dimanche), selon le type d'horaire atypique, le secteur d'activité et la région de travail entre 2013 et 2019 (en %)**



### Horaires atypiques :

- Au moins un horaire atypique
- Travail du soir (entre 20h et minuit)
- Travail de nuit (entre minuit et 5h)
- Travail du samedi
- Travail du dimanche

### Secteur :

- Ensemble des salariés
- Salariés de l'action sociale et médico-sociale

Source : Insee, Enquêtes Emploi en continu 2013-2019 ; Traitements Drieets Île-de-France.

Champ : Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

Lecture : En Île-de-France, parmi l'ensemble des salariés 41 % ont au moins un horaire atypique contre seulement 34 % des salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale. A l'inverse dans les autres régions, 48 % des salariés de l'action sociale ont au moins un horaire atypique alors que cette proportion n'est que de 45 % dans l'ensemble des secteurs.

Notes : Le zonage géographique correspond au lieu de l'employeur.

La modalité « au moins un horaire atypique » regroupe l'ensemble des personnes qui travaillent soit le soir, soit de nuit, soit le samedi, soit le dimanche. Le travail le soir, de nuit, le samedi ou le dimanche correspond à la situation durant les quatre semaines s'achevant par la semaine de référence.

Les salariés franciliens travaillent moins fréquemment avec des horaires atypiques (tels que le travail le dimanche, le soir, le samedi ou encore la nuit) que ceux des autres régions métropolitaines. Et ce phénomène est encore plus marqué pour les salariés de l'action sociale et médico-sociale (**graphique 5**).

Une analyse par type d'horaires atypiques montre que parmi les salariés franciliens ceux du secteur de l'action sociale et médico-sociale se démarquent uniquement par davantage de travail le dimanche (**graphique 5**). Le travail le dimanche semble tenir au sous-secteur de l'*hébergement médicalisé*.

## Encadré 2 : Rémunérations des salariés sur la période 2013 - 2019

Les rémunérations apparaissent plus faibles dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale par rapport à celles perçues dans l'ensemble des secteurs aussi bien en Île-de-France que dans les autres régions métropolitaines (**tableau 8**). Ainsi, 33 % des salariés franciliens de l'action sociale et médico-sociale gagnent moins de 1 250 euros

contre seulement 15 % parmi l'ensemble des salariés (respectivement 45 % et 24 % dans les autres régions métropolitaines). Par ailleurs, la rémunération médiane pour les salariés franciliens se situe à 1 440 euros dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale contre 2 000 euros dans l'ensemble des secteurs.

**Tableau 8 : Rémunération totale mensuelle nette retirée de la profession principale sur la période 2013 - 2019, selon la région de travail et le secteur d'activité (en %)**

	ÎLE-DE-FRANCE		AUTRES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES	
	Action sociale et médico-sociale	Tous les secteurs	Action sociale et médico-sociale	Tous les secteurs
<b>Rémunérations par tranches</b>				
<b>Moins de 1 250 euros</b>	33	15	45	24
<b>De 1 250 euros à moins de 1 500 euros</b>	20	11	21	17
<b>De 1 500 euros à moins de 2 000 euros</b>	28	24	23	29
<b>De 2 000 euros à moins de 2 500 euros</b>	11	18	7	15
<b>2 500 euros et plus</b>	8	32	4	15
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Rémunération médiane tirée de la profession principale</b>	<b>1 441 €</b>	<b>1 998 €</b>	<b>1 300 €</b>	<b>1 616 €</b>

**Source :** Insee, Enquêtes Emploi en continu 2013-2019 ; Traitements Drieets Île-de-France.

**Champ :** Salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

**Lecture :** En Île-de-France, 33 % des salariés travaillant dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale perçoivent une rémunération inférieure à 1 250 euros par mois contre seulement 15 % parmi l'ensemble des salariés.

**Note :** Les primes sont comprises dans les rémunérations mensuelles nettes.  
Les revenus sont issus des déclarations des salariés.

## Encadré méthodologique

### Champ de l'étude :

Le champ de l'étude se concentre sur les salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, résidant et travaillant en France métropolitaine.

Le secteur de l'action sociale et médico-sociale est « approché » au travers des secteurs *Hébergement médico-social et social* (code naf 87) et *Action sociale sans hébergement* (code naf 88). La liste exhaustive des sous-secteurs se trouve ci-dessous.

L'approche géographique retenue est celle du lieu de travail. De ce fait les analyses au niveau Île-de-France correspondent aux salariés travaillant en Île-de-France. Toutefois, sur l'ensemble des salariés travaillant en Île-de-France, tous secteurs confondus, une faible part ne réside pas dans la région francilienne (environ 7 %). Et cette proportion est encore plus faible parmi les salariés de l'action sociale et médico-sociale (environ 4 %).

### DÉCOMPOSITION DU SECTEUR DE L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE PAR SOUS-SECTEUR :

<b>87 - Hébergement médico-sociale et sociale:</b>
87.10A - Hébergement médicalisé pour personnes âgées
87.10B - Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
87.10C - Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé
87.20A - Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
87.20B - Hébergement social pour toxicomanes
87.30A - Hébergement social pour personnes âgées
87.30B - Hébergement social pour handicapés physiques
87.90A - Hébergement social pour enfants en difficultés
87.90B - Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autres hébergement social
<b>88 - Action sociale sans hébergement :</b>
88.10A - Aide à domicile
88.10B - Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
88.10C - Aide par le travail
88.91A - Accueil de jeunes enfants (y.c. crèches)
88.91B - Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
88.99A - Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

### Sources :

**Le Recensement de la Population (RP)** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, emploi, etc.), des ménages (composition, liens familiaux, etc.) et de leurs logements (type, nombre de pièces, etc.). Les données du recensement sont diffusées chaque année.

Les communes - ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - préparent et réalisent les enquêtes de recensement. L'Insee a pour mission d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Il recueille ensuite l'information collectée, exploite les questionnaires et diffuse les résultats. Dans les données du Recensement de la Population, le fichier mobilisé est celui des individus de l'exploitation complémentaire.

L'enquête emploi en continu (EEC), réalisée par l'Insee, est une enquête trimestrielle menée auprès des ménages résidant sur le territoire français (métropole et DROM depuis 2014, hors Mayotte). L'objectif de l'enquête vise à observer, à la fois de façon structurelle et conjoncturelle, la situation des personnes sur le marché du travail. Elle couvre le niveau régional, mais ne permet pas d'effectuer des analyses infrarégionales. Pour obtenir des effectifs suffisants sur le périmètre

#### Méthode et limites :

Les indépendants sont exclus de l'analyse car les effectifs disponibles ne sont pas suffisants pour permettre une analyse fine.

Une partie des particuliers employeurs est exclue de l'analyse. Ainsi, les particuliers employeurs du secteur des *Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique* (code naf 97) ne sont pas inclus dans l'analyse, une partie des métiers de ce secteur d'activité ne relevant pas de l'action sociale. Toutefois, certains salariés embauchés par des particuliers employeurs (hors secteur 97) sont bien présents dans l'analyse mais ne peuvent pas être distingués des autres employeurs. C'est pourquoi aucune analyse spécifique n'est proposée sur ce public.

Le sous-secteur de *l'aide par le travail* regroupe aussi bien les personnes bénéficiaires de l'accompagnement (salariés en situation de handicap) que les salariés les accompagnant. De ce fait, aucune analyse spécifique n'est produite sur ce sous-secteur.

des salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale, les données des années 2013 à 2019 ont été empilées, et les résultats présentés dans les encadrés 1 et 2 correspondent à des moyennes sur ces sept années pour des salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans (hors intérim), et travaillant et résidant en France métropolitaine. Ce choix méthodologique permet d'améliorer la significativité des résultats, et de réduire la marge d'erreur.

Concernant les déplacements domicile-travail, les analyses des graphiques 1 et 2 portent exclusivement sur les déplacements à la maille départementale. Une analyse similaire à un niveau infra départemental ferait probablement apparaître des spécificités au sein d'un même département mais serait complexe à mener et à exploiter compte tenu du nombre important de communes par département.

La modélisation du fait de travailler dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale plutôt que dans les autres secteurs d'activité prend la forme d'un modèle logit calculé sur l'ensemble des salariés en emploi âgés de 15 à 64 ans, hors intérim, travaillant en Île-de-France qui permet de quantifier un effet « toutes choses égales par ailleurs ». Plus précisément, il permet d'isoler les effets du sexe, de l'âge, du statut face à l'immigration, du diplôme, de la catégorie socio-professionnelle, du type de ménage et du lieu de résidence. Dans ce cadre, l'individu de référence est une femme, entre 15 et 24 ans, non immigrée, non diplômée, employée, membre d'une famille vivant en couple, et qui réside en petite couronne.

---

**Directeur de la publication** : Marc Rohfritsch  
**Etude et rédaction** : Service Etudes Statistiques Evaluation  
**Réalisation et diffusion** : Service communication  
**Conception graphique et mise en page** : Emmanuelle Seguin  
N° ISSN : 1767 - 9877

**Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**  
19-21 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers  
Tél. 01 70 96 13 00